

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communes - COMMUNE DE TROUY (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21180267300015

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUB BOURGES

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE TROUY (3)

ANNEE 2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	32
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	37
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	38
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	43
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	45
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	46
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	48
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	49
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	50
A4 - Etat des provisions	51
A5 - Etalement des provisions	52
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	53
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	54
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	56
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	57
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	58
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	59

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	60
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	62
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	63
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	64
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	65
B1.6 - Etat des engagements reçus	66
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	67
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	68
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	69
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	70

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	71
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	74
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	75
C3.2 - Liste des établissements publics créés	76
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	77
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	78

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	79
--	----

D2 - Arrêté et signatures

80

III - Vote du budget

B5 -Détail des dépenses d'investissement

82

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 18267	COMMUNE DE TROUY COMMUNE DE TROUY	BP 2017
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	4037
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
BOURGES PLUS	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
2120195	2600621	646.43	935.18

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	669.338122	0
2	Produit des impositions directes/population	327.10924	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	701.583778	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	152.71241	0
5	Encours de dette/population	775.8489	0
6	DGF/population	200.577409	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.560524	0
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1.037604	0
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.217668	0
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	1.105854	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FUNCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 310 590,00	2 856 100,71
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 454 489,29
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		3 310 590,00	3 310 590,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	936 988,11	1 234 501,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	247 270,00	58 560,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 108 802,89	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 293 061,00	1 293 061,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		4 603 651,00	4 603 651,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	745 625,00	0,00	678 366,00	678 366,00	678 366,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 492 612,00	0,00	1 514 602,00	1 514 602,00	1 514 602,00
014	Atténuations de produits	19 560,00	0,00	22 581,00	22 581,00	22 581,00
65	Autres charges de gestion courante	191 072,00	0,00	251 025,00	251 025,00	251 025,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 448 869,00	0,00	2 466 574,00	2 466 574,00	2 466 574,00
66	Charges financières	50 946,00	0,00	48 144,00	48 144,00	48 144,00
67	Charges exceptionnelles	3 370,00	0,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	131 832,00		184 000,00	184 000,00	184 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 635 017,00	0,00	2 702 118,00	2 702 118,00	2 702 118,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	489 836,00		505 135,00	505 135,00	505 135,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	110 324,00		103 337,00	103 337,00	103 337,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		600 160,00		608 472,00	608 472,00	608 472,00
TOTAL		3 235 177,00	0,00	3 310 590,00	3 310 590,00	3 310 590,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 310 590,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 275,00	0,00	107,00	107,00	107,00
70	Produits services, domaine et ventes div	316 460,07	0,00	326 488,71	326 488,71	326 488,71
73	Impôts et taxes	1 508 611,00	0,00	1 565 516,00	1 565 516,00	1 565 516,00
74	Dotations et participations	927 973,00	0,00	918 854,00	918 854,00	918 854,00
75	Autres produits de gestion courante	21 897,00	0,00	19 945,00	19 945,00	19 945,00
Total des recettes de gestion courante		2 785 216,07	0,00	2 830 910,71	2 830 910,71	2 830 910,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	18 118,00	0,00	1 383,00	1 383,00	1 383,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 803 334,07	0,00	2 832 293,71	2 832 293,71	2 832 293,71
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	23 807,00		23 807,00	23 807,00	23 807,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		23 807,00		23 807,00	23 807,00	23 807,00
TOTAL		2 827 141,07	0,00	2 856 100,71	2 856 100,71	2 856 100,71

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	454 489,29
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 310 590,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	584 665,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	916 032,21	247 270,00	596 500,00	596 500,00	843 770,00
	Total des dépenses d'équipement	916 032,21	247 270,00	596 500,00	596 500,00	843 770,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	221 361,00	0,00	236 681,00	236 681,00	236 681,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		80 000,11	80 000,11	80 000,11
	Total des dépenses financières	221 361,00	0,00	316 681,11	316 681,11	316 681,11
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 137 393,21	247 270,00	913 181,11	913 181,11	1 160 451,11
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	<i>23 807,00</i>		<i>23 807,00</i>	<i>23 807,00</i>	<i>23 807,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	23 807,00		23 807,00	23 807,00	23 807,00
	TOTAL	1 161 200,21	247 270,00	936 988,11	936 988,11	1 184 258,11

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	108 802,89
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 293 061,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	133 555,00	58 560,00	1 616,00	1 616,00	60 176,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	200 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	333 555,00	58 560,00	181 616,00	181 616,00	240 176,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	155 542,21	0,00	145 600,11	145 600,11	145 600,11
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	671 944,79	0,00	297 512,89	297 512,89	297 512,89
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
	Total des recettes financières	828 787,00	0,00	444 413,00	444 413,00	444 413,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 162 342,00	58 560,00	626 029,00	626 029,00	684 589,00

COMMUNE DE TROUY - COMMUNE DE TROUY - BP - 2017

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	489 836,00		505 135,00	505 135,00	505 135,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	110 324,00		103 337,00	103 337,00	103 337,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		600 160,00		608 472,00	608 472,00	608 472,00
TOTAL		1 762 502,00	58 560,00	1 234 501,00	1 234 501,00	1 293 061,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 293 061,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	584 665,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	678 366,00		678 366,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 514 602,00		1 514 602,00
014	Atténuations de produits	22 581,00		22 581,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	251 025,00		251 025,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	48 144,00	0,00	48 144,00
67	Charges exceptionnelles	3 400,00	0,00	3 400,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	103 337,00	103 337,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	184 000,00		184 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		505 135,00	505 135,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 702 118,00	608 472,00	3 310 590,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 310 590,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 807,00	3 807,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	236 681,00	0,00	236 681,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	843 770,00		843 770,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	20 000,00	20 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	80 000,11		80 000,11
Dépenses d'investissement – Total		1 160 451,11	23 807,00	1 184 258,11

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	108 802,89
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 293 061,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	107,00		107,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	326 488,71		326 488,71
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes	1 565 516,00		1 565 516,00
74	Dotations et participations	918 854,00		918 854,00
75	Autres produits de gestion courante	19 945,00	0,00	19 945,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 383,00	3 807,00	5 190,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 832 293,71	23 807,00	2 856 100,71

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	454 489,29
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 310 590,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	145 600,11	0,00	145 600,11
13	Subventions d'investissement	60 176,00	0,00	60 176,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	180 000,00	0,00	180 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		92 103,00	92 103,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		11 234,00	11 234,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		505 135,00	505 135,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 300,00		1 300,00
Recettes d'investissement – Total		387 076,11	608 472,00	995 548,11

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	297 512,89
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 293 061,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	745 625,00	678 366,00	678 366,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	87 300,00	89 000,00	89 000,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	38 896,00	26 490,00	26 490,00
60611	Eau et assainissement	12 772,00	11 571,00	11 571,00
60612	Energie - Electricité	196 509,00	197 000,00	197 000,00
60622	Carburants	12 236,00	13 564,00	13 564,00
60623	Alimentation	10 949,00	10 710,00	10 710,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 219,00	5 120,00	5 120,00
60631	Fournitures d'entretien	9 206,00	9 250,00	9 250,00
60632	Fournitures de petit équipement	14 610,00	11 661,00	11 661,00
60633	Fournitures de voirie	7 500,00	6 500,00	6 500,00
60636	Vêtements de travail	5 849,00	5 250,00	5 250,00
6064	Fournitures administratives	7 709,00	7 364,00	7 364,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	3 519,00	3 400,00	3 400,00
6067	Fournitures scolaires	17 919,00	18 816,00	18 816,00
6068	Autres matières et fournitures	19 649,00	10 737,00	10 737,00
611	Contrats de prestations de services	50 813,00	36 372,00	36 372,00
6132	Locations immobilières	285,00	570,00	570,00
6135	Locations mobilières	13 453,00	12 340,00	12 340,00
61521	Entretien terrains	9 380,00	10 072,00	10 072,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	9 980,00	2 130,00	2 130,00
615231	Entretien, réparations voiries	6 916,00	5 370,00	5 370,00
615232	Entretien, réparations réseaux	6 283,00	4 500,00	4 500,00
61524	Entretien bois et forêts	9 415,00	2 100,00	2 100,00
61551	Entretien matériel roulant	11 795,00	13 152,00	13 152,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 529,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	43 211,00	42 205,00	42 205,00
6161	Multirisques	17 135,00	14 899,00	14 899,00
6182	Documentation générale et technique	6 475,00	6 424,00	6 424,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 201,00	4 630,00	4 630,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	629,00	700,00	700,00
6226	Honoraires	600,00	550,00	550,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	3 700,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	21 680,00	21 540,00	21 540,00
6237	Publications	11 755,00	5 053,00	5 053,00
6238	Divers	750,00	800,00	800,00
6247	Transports collectifs	11 979,00	13 000,00	13 000,00
6261	Frais d'affranchissement	9 215,00	9 015,00	9 015,00
6262	Frais de télécommunications	14 051,00	14 196,00	14 196,00
6281	Concours divers (cotisations)	12 377,00	12 435,00	12 435,00
6288	Autres services extérieurs	11 597,00	13 580,00	13 580,00
63512	Taxes foncières	1 828,00	1 800,00	1 800,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 751,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 492 612,00	1 514 602,00	1 514 602,00
6218	Autre personnel extérieur	4 882,00	3 095,00	3 095,00
6331	Versement de transport	10 470,00	10 285,00	10 285,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 388,00	4 770,00	4 770,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	16 626,00	17 206,00	17 206,00
64111	Rémunération principale titulaires	756 400,00	790 420,00	790 420,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	12 612,00	11 801,00	11 801,00
64118	Autres indemnités titulaires	140 610,00	145 114,00	145 114,00
64131	Rémunérations non tit.	83 108,00	43 453,00	43 453,00
64138	Autres indemnités non tit.	6 038,00	2 651,00	2 651,00
64168	Autres emplois d'insertion	11 248,00	35 019,00	35 019,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	158 784,00	151 642,00	151 642,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	232 678,00	245 867,00	245 867,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 933,00	5 192,00	5 192,00

COMMUNE DE TROUY - COMMUNE DE TROUY - BP - 2017

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6455	Cotisations pour assurance du personnel	30 355,00	37 816,00	37 816,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 425,00	1 203,00	1 203,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	200,00	200,00	200,00
64731	Allocations chômage versées directement	11 675,00	6 368,00	6 368,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 180,00	2 500,00	2 500,00
014	Atténuations de produits	19 560,00	22 581,00	22 581,00
7391178	Autres restitut ^o dégrèvt contrib. direct	150,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	22 581,00	22 581,00
73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	19 410,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	191 072,00	251 025,00	251 025,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	7 262,00	2 418,00	2 418,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0,00	57 140,00	57 140,00
6531	Indemnités	91 076,00	90 620,00	90 620,00
6533	Cotisations de retraite	3 696,00	3 806,00	3 806,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 392,00	6 582,00	6 582,00
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	200,00	200,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	35 998,00	36 447,00	36 447,00
65548	Autres contributions	50,00	50,00	50,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 893,00	1 298,00	1 298,00
657362	Subv. fonct. CCAS	36 700,00	39 000,00	39 000,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	8 798,00	13 464,00	13 464,00
658	Charges diverses de gestion courante	7,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		2 448 869,00	2 466 574,00	2 466 574,00
66	Charges financières (b)	50 946,00	48 144,00	48 144,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 722,00	47 644,00	47 644,00
6688	Autres	224,00	500,00	500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 370,00	3 400,00	3 400,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	279,35	300,00	300,00
6714	Bourses et prix	870,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	220,65	100,00	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	131 832,00	184 000,00	184 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		2 635 017,00	2 702 118,00	2 702 118,00
023	Virement à la section d'investissement	489 836,00	505 135,00	505 135,00
042	Opérat^o ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	110 324,00	103 337,00	103 337,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	110 324,00	92 103,00	92 103,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	0,00	11 234,00	11 234,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		600 160,00	608 472,00	608 472,00
043	Opérat^o ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		600 160,00	608 472,00	608 472,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 235 177,00	3 310 590,00	3 310 590,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 310 590,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	10 275,00	107,00	107,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	8 675,00	107,00	107,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	1 600,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	316 460,07	326 488,71	326 488,71
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 421,00	1 200,00	1 200,00
70321	Stationnement et location voie publique	815,07	859,71	859,71
70323	Redev. occupat° domaine public communal	6 532,00	6 745,00	6 745,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	458,00	500,00	500,00
7066	Redevances services à caractère social	78 819,00	75 628,00	75 628,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	211 157,00	222 000,00	222 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	150,00	150,00	150,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	15 048,00	17 166,00	17 166,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	1 404,00	1 500,00	1 500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	391,00	440,00	440,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	265,00	300,00	300,00
73	Impôts et taxes	1 508 611,00	1 565 516,00	1 565 516,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 294 198,00	1 320 540,00	1 320 540,00
7321	Fiscalité reversée entre coll. locales	63 305,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	102 969,00	102 969,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	22 000,00	22 000,00
7322	Fiscalité reversée / intermédiaire fonds	27 545,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	0,00	19 593,00	19 593,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	0,00	25 000,00	25 000,00
7323	Revers. pré. de l'Etat sur le PBJ	19 593,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	700,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	72 084,00	74 121,00	74 121,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	1 293,00	1 293,00	1 293,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	29 893,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	927 973,00	918 854,00	918 854,00
7411	Dotation forfaitaire	433 969,00	407 435,00	407 435,00
74121	Dotation de solidarité rurale	306 688,00	313 500,00	313 500,00
74127	Dotation nationale de péréquation	101 694,00	88 796,00	88 796,00
74712	Emplois d'avenir	6 846,00	18 270,00	18 270,00
74718	Autres participations Etat	43 065,00	35 500,00	35 500,00
7472	Participat° Régions	0,00	2 900,00	2 900,00
7473	Participat° Départements	4 750,00	9 545,00	9 545,00
74741	Participat° Communes du GFP	6 327,00	6 327,00	6 327,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	236,00	74,00	74,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	10 813,00	9 574,00	9 574,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	13 585,00	26 933,00	26 933,00
75	Autres produits de gestion courante	21 897,00	19 945,00	19 945,00
752	Revenus des immeubles	21 542,00	19 416,00	19 416,00
758	Produits divers de gestion courante	355,00	529,00	529,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		2 785 216,07	2 830 910,71	2 830 910,71
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	18 118,00	1 383,00	1 383,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	119,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	17 999,00	1 383,00	1 383,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 803 334,07	2 832 293,71	2 832 293,71
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	23 807,00	23 807,00	23 807,00
722	Immobilisations corporelles	20 000,00	20 000,00	20 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 807,00	3 807,00	3 807,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		23 807,00	23 807,00	23 807,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 827 141,07	2 856 100,71	2 856 100,71

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	454 489,29
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 310 590,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
36	Opération d'équipement n° 36 (5)	61 210,00	56 066,00	56 066,00
48	Opération d'équipement n° 48 (5)	576 390,21	106 659,00	106 659,00
56	Opération d'équipement n° 56 (5)	43 179,00	-9 426,00	-9 426,00
67	Opération d'équipement n° 67 (5)	44 746,00	264 933,00	264 933,00
74	Opération d'équipement n° 74 (5)	15 813,00	20 000,00	20 000,00
89	Opération d'équipement n° 89 (5)	47 825,00	90 001,00	90 001,00
91	Opération d'équipement n° 91 (5)	111 104,00	66 787,00	66 787,00
95	Opération d'équipement n° 95 (5)	15 765,00	1 480,00	1 480,00
Total des dépenses d'équipement		916 032,21	596 500,00	596 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	221 361,00	236 681,00	236 681,00
1641	Emprunts en euros	221 361,00	236 681,00	236 681,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	80 000,11	80 000,11
Total des dépenses financières		221 361,00	316 681,11	316 681,11
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 137 393,21	913 181,11	913 181,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	23 807,00	23 807,00	23 807,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	3 807,00	3 807,00	3 807,00
13936	Sub. transf cpte résult. PVR	3 807,00	3 807,00	3 807,00
	Charges transférées (9)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		23 807,00	23 807,00	23 807,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 161 200,21	936 988,11	936 988,11

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	247 270,00
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	108 802,89
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 293 061,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	133 555,00	1 616,00	1 616,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	89 601,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	8 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 340,00	0,00	0,00
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	0,00	1 616,00	1 616,00
1341	D.E.T.R. non transférable	15 114,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	19 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	200 000,00	180 000,00	180 000,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	180 000,00	180 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		333 555,00	181 616,00	181 616,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	827 487,00	443 113,00	443 113,00
10222	FCTVA	127 542,21	73 600,11	73 600,11
10223	TLE	28 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	72 000,00	72 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	671 944,79	297 512,89	297 512,89
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 300,00	1 300,00	1 300,00
Total des recettes financières		828 787,00	444 413,00	444 413,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 162 342,00	626 029,00	626 029,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	489 836,00	505 135,00	505 135,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	110 324,00	103 337,00	103 337,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	6 438,00	6 438,00	6 438,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	16 619,00	17 745,00	17 745,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	-1,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	2 093,00	2 092,00	2 092,00
28051	Concessions et droits similaires	7 257,50	4 510,00	4 510,00
281571	Matériel roulant	10 801,00	10 801,00	10 801,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	416,00	731,00	731,00
28182	Matériel de transport	13 190,50	11 195,00	11 195,00
28183	Matériel de bureau et informatique	14 764,00	8 940,00	8 940,00
28184	Mobilier	9 115,00	9 416,00	9 416,00
28188	Autres immo. corporelles	18 397,00	20 235,00	20 235,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	11 234,00	11 234,00	11 234,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		600 160,00	608 472,00	608 472,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		600 160,00	608 472,00	608 472,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 762 502,00	1 234 501,00	1 234 501,00

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	RESTES A REALISER N-1 (10)			58 560,00
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 293 061,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 36 (1)
LIBELLE : ECOLES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		54 226,62	a 13 896,00	56 066,00	b 56 066,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	54 226,62	13 896,00	56 066,00	56 066,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	1 956,00	46 066,00	46 066,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	10 634,02	9 804,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	43 592,60	2 136,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 10 580,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	10 580,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	10 580,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-59 382,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 48 (1)
LIBELLE : VOIRIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 796 136,87	a 194 105,00	106 659,00	b 106 659,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	4 339,00	23 456,00	23 456,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	4 339,00	23 456,00	23 456,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	84 328,00	-84 328,00	-84 328,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	84 328,00	-84 328,00	-84 328,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	814 166,57	95 714,00	167 531,00	167 531,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	7 583,18	0,00	2 008,00	2 008,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	803 305,59	94 835,00	165 014,00	165 014,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 277,80	879,00	509,00	509,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	981 970,30	9 724,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	981 970,30	9 724,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 19 500,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	19 500,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	19 500,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-281 264,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 56 (1)
LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		144 636,21	a 19 116,00	-9 426,00	b -9 426,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	144 636,21	19 116,00	-9 426,00	-9 426,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	144 636,21	19 116,00	-9 426,00	-9 426,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 1 616,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 616,00
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	0,00	1 616,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-8 074,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 67 (1)
LIBELLE : MAISON DU TEMPS LIBR

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		64 743,70	a 15 680,00	264 933,00	b 264 933,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	64 743,70	12 680,00	264 933,00	264 933,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	26 723,90	8 639,00	264 101,00	264 101,00	0,00
2184	Mobilier	23 021,24	4 041,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 998,56	0,00	832,00	832,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-280 613,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 74 (1)
LIBELLE : TRAVAUX EGLISE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		13 253,47	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 253,47	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	13 253,47	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-20 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 89 (1)
LIBELLE : TRAVAUX BATIMENTS CO

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		28 483,79	a 0,00	90 001,00	b 90 001,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	28 483,79	0,00	70 001,00	70 001,00	0,00
21311	Hôtel de ville	28 483,79	0,00	33 001,00	33 001,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	37 000,00	37 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-90 001,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 91 (1)
LIBELLE : ACQUISITION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		285 485,51	a 2 978,00	66 787,00	b 66 787,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	47 876,43	900,00	12 130,00	12 130,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	47 876,43	900,00	12 130,00	12 130,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	237 609,08	2 078,00	54 657,00	54 657,00	0,00
2111	Terrains nus	92 760,23	0,00	770,00	770,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00	1 000,00	17 485,00	17 485,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	46 656,07	0,00	5 700,00	5 700,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	98 192,78	1 078,00	30 702,00	30 702,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 28 480,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	28 480,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	28 480,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-41 285,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 95 (1)
LIBELLE : STADE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		11 252,86	a 1 495,00	1 480,00	b 1 480,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 252,86	1 495,00	1 480,00	1 480,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	11 252,86	1 495,00	1 480,00	1 480,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 975,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	347 451	316 155	0	56 066	25 000	30 581	0	0	0	137 928	0	913 181
- Equipements municipaux (2)		316 155	0	56 066	25 000	30 581	0	0	0	231 682	0	690 254
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	-93 754	0	-93 754
- Opérations financières	347 451											347 451
Dépenses d'ordre	23 807											23 807
Total dépenses de l'exercice	371 258	316 155	0	56 066	25 000	30 581	0	0	0	137 928	0	936 988
RAR N-1 et reports	108 803	16 580	0	13 896	0	1 495	0	0	0	215 299	0	356 073
Total cumulé dépenses d'investissement	480 061	332 735	0	69 962	25 000	32 076	0	0	0	353 227	0	1 293 061
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	1 232 885	0	0	0	0	0	0	0	0	1 616	0	1 234 501
RAR N-1 et reports	0	0	0	10 580	0	0	0	0	0	47 980	0	58 560
Total cumulé recettes d'investissement	1 232 885	0	0	10 580	0	0	0	0	0	49 596	0	1 293 061

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	2 405 339	252 191	12 260	203 176	12 791	81 852	26 030	22 516	2 000	292 385	50	3 310 590
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	2 405 339	252 191	12 260	203 176	12 791	81 852	26 030	22 516	2 000	292 385	50	3 310 590
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	2 454 102	18 676	0	140 827	0	103 550	12 444	104 050	5 508	16 944	0	2 856 101
RAR N-1 et reports	454 489	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	454 489
Total cumulé recettes de fonctionnement	2 908 591	18 676	0	140 827	0	103 550	12 444	104 050	5 508	16 944	0	3 310 590

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		371 258	332 735	0	69 962	25 000	32 076	0	0	0	353 227	0	1 184 258
Dépenses réelles		347 451	332 735	0	69 962	25 000	32 076	0	0	0	353 227	0	1 160 451
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	236 681	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	236 681
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		30 770	332 735	0	69 962	25 000	32 076	0	0	0	353 227	0	843 770
36	ECOLES	0	0	0	69 962	0	0	0	0	0	0	0	69 962
48	VOIRIE	0	0	0	0	0	15 000	0	0	0	285 764	0	300 764
56	ECLAIRAGE PUBLIC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 690	0	9 690
67	MAISON DU TEMPS LIBR	0	266 512	0	0	0	14 101	0	0	0	0	0	280 613
74	TRAVAUX EGLISE	0	15 000	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	20 000
89	TRAVAUX BATIMENTS CO	0	33 001	0	0	20 000	0	0	0	0	37 000	0	90 001
91	ACQUISITION	30 770	18 222	0	0	0	0	0	0	0	20 773	0	69 765
95	STADE	0	0	0	0	0	2 975	0	0	0	0	0	2 975
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>23 807</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>23 807</i>

COMMUNE DE TROUY - COMMUNE DE TROUY - BP - 2017

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
040	Opérat° ordre transfert entre sections	23 807	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 807
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes investissement		1 232 885	0	0	10 580	0	0	0	0	0	49 596	0	1 293 061
Recettes réelles		624 413	0	0	10 580	0	0	0	0	0	49 596	0	684 589
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 300
10	Dotations, fonds divers et réserves	443 113	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	443 113
13	Subventions d'investissement	0	0	0	10 580	0	0	0	0	0	49 596	0	60 176
16	Emprunts et dettes assimilées	180 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		608 472	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	608 472
021	Virement de la sect° de fonctionnement	505 135	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	505 135
040	Opérat° ordre transfert entre sections	103 337	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 337
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2 405 339	252 191	12 260	203 176	12 791	81 852	26 030	22 516	2 000	292 385	50	3 310 590

COMMUNE DE TROUY - COMMUNE DE TROUY - BP - 2017

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
Dépenses réelles		1 796 867	252 191	12 260	203 176	12 791	81 852	26 030	22 516	2 000	292 385	50	2 702 118
011	Charges à caractère général	28 785	135 844	12 260	200 183	12 791	80 659	30	9 016	0	198 798	0	678 366
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 511 307	200	0	1 695	0	900	0	500	0	0	0	1 514 602
014	Atténuations de produits	22 581	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 581
022	Dépenses imprévues	184 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	184 000
65	Autres charges de gestion courante	850	116 147	0	1 298	0	93	26 000	13 000	0	93 587	50	251 025
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	47 944	0	0	0	0	200	0	0	0	0	0	48 144
67	Charges exceptionnelles	1 400	0	0	0	0	0	0	0	2 000	0	0	3 400
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>608 472</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>608 472</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>505 135</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>505 135</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>103 337</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>103 337</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		2 454 102	18 676	0	140 827	0	103 550	12 444	104 050	5 508	16 944	0	2 856 101
Recettes réelles		2 430 295	18 676	0	140 827	0	103 550	12 444	104 050	5 508	16 944	0	2 832 294
013	Atténuations de charges	107	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	107
70	Produits des services, du domaine, vente	0	1 650	0	101 000	0	98 800	12 444	104 050	90	8 455	0	326 489
73	Impôts et taxes	1 564 223	1 293	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 565 516
74	Dotations et participations	864 582	2 000	0	39 827	0	4 750	0	0	0	7 695	0	918 854
75	Autres produits de gestion courante	0	13 733	0	0	0	0	0	0	5 418	794	0	19 945
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	1 383	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 383
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>23 807</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>23 807</i>

COMMUNE DE TROUY - COMMUNE DE TROUY - BP - 2017

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
042	Opérat° ordre transfert entre sections	23 807	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 807
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					6 672 954,04									
1641 Emprunts en euros (total)					6 672 954,04									
0	00000000001129380	23/11/2001	2002-05-25	25/08/2002	152 450,00	F		5,640	5,640	EURO	T	X Autres	N	A-1
0	00000000001129380	23/11/2001	2002-10-15	15/01/2003	252 450,00	F		4,520	4,520	EURO	T	X Autres	N	A-1
0	00000000001129380	13/12/2002	2003-05-30	30/08/2003	296 000,00	F		4,130	4,130	EURO	T	X Autres	N	A-1
0	000000000005679250	18/11/2003	2003-12-31	25/04/2004	457 000,00	F		2,240	2,240	EURO	T	X Autres	N	A-1
0	00000000001129380	18/11/2003	2004-08-27	25/11/2004	330 000,00	F		2,214	2,214	EURO	T	X Autres	N	A-1
0	00000000001129380	31/05/2005	2005-10-25	25/01/2006	80 000,00	F		0,000	0,000	EURO	T	X Autres	N	A-1
0	00000000001129380	27/06/2006	2006-07-21	25/07/2007	1 457 944,57	V		3,740	3,740	EURO	A	C	N	A-1
00000327317		02/07/2015	2015-09-15	15/12/2015	225 000,00	F		1,880	1,880	EURO	T	X Autres	O	A-1
0600704	CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE	27/06/2006	2006-07-21	25/07/2007	400 000,00	F		3,740	3,740	EURO	A	C	O	B-1
0600705	CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE	27/06/2006	2006-07-21	25/11/2006	398 879,47	F		3,310	3,310	EURO	A	C	O	B-4
1211504	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/12/2011	2012-02-01	01/02/2013	322 000,00	F		4,510	4,510	EURO	A	C	O	A-1
4548116	CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE	15/09/2015	2015-09-23	23/12/2015	175 000,00	F		1,970	1,970	EURO	T	X Autres	O	A-1
8407777/4286062	CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE	24/06/2014	2014-06-24	01/11/2014	220 000,00	F		2,660	2,660	EURO	T	X Autres	O	A-1
8792213/4774186	CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE	22/11/2016	2016-12-01	01/03/2017	200 000,00	F		0,790	0,790	EURO	T	X Autres	O	A-1
MIS270829EUR/0289285/001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	09/07/2010	2010-07-23	01/11/2010	1 296 230,00	V		1,187	1,187	EURO	T	X Autres	O	A-1
MON270825EUR/0011897	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	09/07/2010	2010-09-01	01/01/2011	46 250,00	F		2,160	2,160	EURO	T	X Autres	O	A-1
MON270826EUR/0011897	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	09/07/2010	2010-09-01	01/01/2011	138 750,00	F		3,250	3,250	EURO	T	X Autres	O	A-1
MON270827EUR/0011897	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	09/07/2010	2010-09-01	01/01/2011	34 375,00	F		2,160	2,160	EURO	T	X Autres	O	A-1

COMMUNE DE TROUY - COMMUNE DE TROUY - BP - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON270828EUR/0011897	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	09/07/2010	2010-09-01	01/01/2011	30 625,00	F		3,250	3,250	EURO	T	X Autres	O	A-1
MON280047EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	04/06/2013	2013-06-29	01/11/2013	160 000,00	F		3,290	3,290	EURO	T	X Autres	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

COMMUNE DE TROUY - COMMUNE DE TROUY - BP - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					6 672 954,04									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		3 132 102,01					439 961,51	77 609,48	0,00	16 396,07
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 132 102,01					439 961,51	77 609,48	0,00	16 396,07
0	N	0,00	A-1	5 081,86	0,00	F		5,640	5 081,86	107,48	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	16 830,00	0,00	F		4,520	16 830,00	475,44	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	38 455,53	0,00	F		4,130	25 372,74	1 198,62	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	78 680,62	0,00	F		2,879	34 481,44	1 920,65	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	68 955,72	0,00	F		3,004	24 591,76	1 819,85	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	23 996,83	0,00	F		2,879	5 801,21	637,20	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	546 729,17	0,00	V		0,000	91 121,54	20 731,67	0,00	0,00
00000327317	N	0,00	A-1	206 250,00	13,75	F		1,880	15 000,00	3 771,76	0,00	159,80
0600704	N	0,00	B-1	150 000,00	6,00	F		3,740	25 000,00	5 687,92	0,00	2 053,97
0600705	N	0,00	B-4	124 649,80	5,00	F		3,310	24 929,97	4 183,21	0,00	334,66
1211504	N	0,00	A-1	255 759,21	11,00	F		4,510	18 468,52	11 534,74	0,00	9 809,99
4548116	N	0,00	A-1	160 416,65	13,75	F		1,970	11 666,68	3 074,02	0,00	65,12
8407777/4286062	N	0,00	A-1	183 898,29	9,75	F		2,660	16 749,59	4 725,53	0,00	741,03
8792213/4774186	N	0,00	A-1	200 000,00	15,00	F		0,790	12 609,38	1 542,70	0,00	123,37
MIS270829EUR/0289285/001	N	0,00	A-1	784 315,23	8,75	V		1,187	85 526,57	7 651,67	0,00	1 413,51
MON270825EUR/0011897	N	0,00	A-1	29 520,40	9,00	F		2,160	3 004,59	613,41	0,00	143,19
MON270826EUR/0011897	N	0,00	A-1	91 166,20	9,00	F		3,250	8 868,41	2 855,55	0,00	668,67
MON270827EUR/0011897	N	0,00	A-1	21 940,94	9,00	F		2,160	2 233,13	455,91	0,00	106,42
MON270828EUR/0011897	N	0,00	A-1	20 122,27	9,00	F		3,250	1 957,44	630,28	0,00	147,59
MON280047EUR	N	0,00	A-1	125 333,29	11,75	F		3,290	10 666,68	3 991,87	0,00	628,75
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE TROUY - COMMUNE DE TROUY - BP - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 132 102,01					439 961,51	77 609,48	0,00	16 396,07

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
0600704	CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE	400 000,00	150 000,00	1	16,00				0,00	0	3,740	5 687,92	0,00	4,79
0600705	CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE	398 879,47	124 649,80	4	16,00				0,00	0	3,310	4 183,21	0,00	3,98
TOTAL (B)		798 879,47	274 649,80						0,00			9 871,13	0,00	8,77
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		798 879,47	274 649,80						0,00			9 871,13	0,00	8,77

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	18	0	0	0	0	
	% de l'encours	91,24	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 857 452,21	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	1	0	
	% de l'encours	4,79	0,00	0,00	3,98	0,00	
	Montant en euros	150 000,00	0,00	0,00	124 649,80	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 200 €	2012-06-05

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subventions d'équipement finançant un bien immobil	15	01/01/2017
L	Subventions d'équipement finançant un bien mobilié	5	01/01/2017
L	Subventions d'équipement finançant des projets d'i	30	01/01/2017
L	Logiciels	2	01/01/2017
L	Matériels de voirie (camion, tracteurs et assimilé	6	01/01/2017
L	Appareil de levage et ascenseurs	25	01/01/2017
L	Matériel de transport	6	01/01/2017
L	Matériel informatique	3	01/01/2017
L	Autres matériels de bureau électriques ou électron	7	01/01/2017
L	Mobilier de bureau	12	01/01/2017
L	Autres matériels ou acquisitions diverses	8	01/01/2017
L	Matériels et équipements sportifs	10	01/01/2017
L	Equipements des garages et ateliers	12	01/01/2017
L	Equipements des cuisines	12	01/01/2017
L	Appareils et installations de chauffage	15	01/01/2017
L	Coffre-fort	25	01/01/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		320 488,11	I 320 488,11
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		236 681,00	236 681,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	236 681,00	236 681,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		83 807,11	83 807,11
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	3 807,00	3 807,00
020	Dépenses imprévues	80 000,11	80 000,11

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	320 488,11	247 270,00	108 802,89	676 561,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		755 372,11	III 755 372,11
Ressources propres externes de l'année (a)		145 600,11	145 600,11
10222	FCTVA	73 600,11	73 600,11
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	72 000,00	72 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		609 772,00	609 772,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28041511	<i>GFP rat : Bien mobilier, matériel</i>	6 438,00	6 438,00
28041581	<i>GFP : Bien mobilier, matériel</i>	17 745,00	17 745,00
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	0,00	0,00
2804182	<i>Autres org pub - Bâtiments et installat°</i>	2 092,00	2 092,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	4 510,00	4 510,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	10 801,00	10 801,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	731,00	731,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	11 195,00	11 195,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	8 940,00	8 940,00
28184	<i>Mobilier</i>	9 416,00	9 416,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	20 235,00	20 235,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
4817	<i>Pénalités de renégociation de la dette</i>	11 234,00	11 234,00
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 300,00	1 300,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	505 135,00	505 135,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	755 372,11	58 560,00	0,00	297 512,89	1 111 445,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	676 561,00
Ressources propres disponibles	IV	1 111 445,00
Solde	V = IV – II (6)	434 884,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					2 822 275,82	2 029 636,40										32 295,70	63 363,49	
GROUPE JACQUES COEUR HABITAT	2000	X Autres	construction 10 logements PLA les Terres-de la Cure	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	506 725,29	320 245,18	16,00	A	F	2,550	F		1,950	A-1	EURO	6 244,78	19 751,98	
GROUPE JACQUES COEUR HABITAT	2000	X Autres	construction 3 logements PLALM LES-TERRES DE LA CURE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	88 862,53	54 624,02	16,00	A	F	3,050	F		1,550	A-1	EURO	846,67	3 455,09	
GROUPE JACQUES COEUR HABITAT	2004	X Autres	Prêt locatif à usage social-Lotissement Hameau des Coudres	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	609 796,00	477 480,56	23,00	A	F	2,450	F		1,950	A-1	EURO	9 310,87	16 649,86	
GROUPE JACQUES COEUR HABITAT	2008	X Autres	Garantie emprunt pour construction de-8 logements locatifs aux Brigamilles	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	142 598,00	135 889,31	46,00	A	F	2,850	F		1,350	A-1	EURO	1 834,51	2 150,46	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
GROUPE JACQUES COEUR HABITAT	2012	X Autres	Garantie d'emprunt pour construction de 8 logements locatifs aux Brigamilles	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	726 067,00	677 892,52	36,00	A	F		2,850	F		1,350	A-1	EURO	9 151,55	14 748,13
SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	2014	P	Acquisition en VEFA Parc social public, composée de 5 logements, située lotissement "Les Mirabelles"	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	542 421,00	261 801,83	39,00	A	F		1,600	F		1,350	A-1	EURO	3 534,33	5 134,30
SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	2014	P	Acquisition en VEFA Parc social public, composée de 5 logements, située lot "les Mirabelles" 18570 T	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	205 806,00	101 702,98	49,00	A	F		1,600	F		1,350	A-1	EURO	1 372,99	1 473,67
TOTAL GENERAL					2 822 275,82	2 029 636,40											32 295,70	63 363,49

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	95 659,18
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	287 399,53
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	383 058,71
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 832 293,71

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	13,52
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
MISE A DISPOSITION DE VEHICULE KANGOO	2013	SARL INFOCOM-FRANCE	MISE A DISPOSITION DE VEHICULE	0,00	0,00	4	04/10/2017	0,00	0,00

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	Associations locales	organisation du carnaval 2014	GPE	Association	100,00
6574	Réserve communale	subvention de fonctionnement		Autre personne de droit public	650,00
6574	Associations extérieures	subvention de fonctionnement	FACILAVIE	Association	50,00
6574	Associations extérieures	subvention de fonctionnement	US Florentaise	Association	100,00
6574	Associations extérieures	subvention de fonctionnement	SBPA du Cher	Association	150,00
6574	Associations extérieures	subvention de fonctionnement	Amis de la bibliothèque du cher	Association	150,00
6574	Associations scolaires	Séjour classe de neige	Assoc.coopérative scolaire Primaires Talleries	Association	1 129,00
6574	Associations scolaires	sortie de fin d'année scolaire	Assoc.coopérative scolaire Primaire Talleries	Association	400,00
6574	Associations scolaires	sortie de fin d'année scolaire	Assoc.coopérative scolaire Primaire du Bourg	Association	400,00
6574	Associations scolaires	sortie de fin d'année scolaire	Assoc.coopérative scolaire Graine d'artiste	Association	400,00
6574	Associations scolaires	sortie de fin d'année scolaire	Assoc.coopérative scolaire l'Envol	Association	400,00
6574	Associations locales	subvention de fonctionnement	AIKIDO	Association	150,00
6574	Associations locales	subvention de fonctionnement	Trouy Tennis Club	Association	200,00
6574	Associations locales	subvention de fonctionnement	Cyclo club de Trouy	Association	100,00
6574	Associations locales	subvention de fonctionnement	E.S Trouy	Association	4 000,00
6574	Associations locales	subvention de fonctionnement	E.S Trouy vétérans	Association	200,00
6574	Associations extérieures	subvention de fonctionnement	Les écuries d'hermès	Association	100,00
6574	Associations locales	subvention de fonctionnement	E.S Trouy Pétanque	Association	175,00
6574	Associations extérieures	subvention de fonctionnement	Conseil Départemental d'Accès au Droit	Association	100,00
6574	Associations extérieures	subvention de fonctionnement	FRMJC	Association	290,00
6574	Association non déterminée	subvention de fonctionnement fête de la musique		Association	100,00
6574	Associations scolaires	Séjour classe de neige	Assoc.coopérative scolaire Primaire Bourg	Association	870,00
6574	Associations locales	subvention exceptionnelle achat mini-bus	E.S Trouy	Association	3 000,00
6574	Associations locales	subvention de fonctionnement	JUDO	Association	250,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
OPERATION N°01-2016	100 020,00	0,00	100 020,00	23 096,00	76 924,00	0,00	0,00
OPERATION N°02-2013	1 446 264,00	0,00	1 446 264,00	1 354 188,00	92 076,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		16,00	0,00	16,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Administratif Territorial	C	8,00	0,00	8,00	5,00	0,00	5,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		20,00	6,00	26,00	17,68	0,00	17,68
AGENT DE MAITRISE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Territorial	C	13,00	5,00	18,00	11,99	0,00	11,99
Adjoint technique territorial principal de 2e classe	C	0,00	1,00	1,00	0,69	0,00	0,69
Agent de Maitrise Principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		5,00	1,00	6,00	3,97	0,00	3,97
Agent Spécialisé Principal 2ème Classe des E.M.	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent Spécialisé de 1ère Classe des E.M.	C	3,00	1,00	4,00	1,97	0,00	1,97
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		6,00	3,00	9,00	6,51	0,00	6,51
Adjoint d'Animation Territorial	C	3,00	3,00	6,00	3,51	0,00	3,51
Adjoint territorial d'animation principal de 2e cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00

COMMUNE DE TROUY - COMMUNE DE TROUY - BP - 2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		47,00	10,00	57,00	38,16	0,00	38,16

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				78 472,00		
ADJOINT D'ANIMATION CAE	C	ANIM	0	17 764,00	A CA-CAE	A CONTRAT AIDE
ANIMATEURS VACATAIRES	C	ANIM	0	30 138,00	A	CDD
ATSEM CAE	C	MS	0	17 255,00	A CA-CAE	A CONTRATS AIDES
Adjoint Technique Territorial	C	TECH	340	2 257,00	3-a°	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH	340	2 257,00	3-a°	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH	340	2 073,00	3-1	CDD
Adjoint d'animation Territorial	C	ANIM	340	1 199,00	3-a°	CDD
Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles	C	MS	0	5 529,00	3-1	CDD
TOTAL GENERAL				78 472,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
01/01/2017 - construction 10 logements PLA les Terres-de la Cur	GROUPE JACQUES COEUR HABITAT	SA	Personne morale de droit privé	320 245,18
01/01/2017 - construction 3 logements PLALM LES-TERRES DE LA CU	GROUPE JACQUES COEUR HABITAT	SA	Personne morale de droit privé	54 624,02
01/01/2017 - Prêt locatif à usage social-Lotiss. Hameau Coudres	GROUPE JACQUES COEUR HABITAT	SA	Personne morale de droit privé	477 480,56
01/01/2017 - Garantie emprunt construction 8 logements Briga.	GROUPE JACQUES COEUR HABITAT	SA	Personne morale de droit privé	135 889,31
01/01/2017 - Garantie d'emprunt construction 8 logements Briga.	GROUPE JACQUES COEUR HABITAT	SA	Personne morale de droit privé	677 892,52
01/01/2017 - Acquisition en VEFA Parc social public Mirabelles	SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	SA	Personne morale de droit privé	101 702,98
01/01/2017 - Acquisition en VEFA Parc social public Mirabelles	SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	SA	Personne morale de droit privé	261 801,83
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
BOURGES PLUS	21/10/2002	compensation relais	102 969,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Commerces	BATIMENT COMMERCIAL	01/01/2005	72 - 31/05/2005	21180267300130	SPA	Oui
Résidences	RESIDENCES SENIORS	01/01/2017	- 04/04/2017		SPA	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	4 121 000,00	1,15	14,61	0,00	602 078,00	1,15
TFPB	2 480 000,00	2,90	26,38	0,00	654 224,00	2,90
TFPNB	108 200,00	-0,02	59,37	0,00	64 238,00	-0,02
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	6 709 200,00	1,77			1 320 540,00	1,95

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2017

Présenté par Gérard SANTOSUOSSO, maire (1),

A TROUY, le 04/04/2017

Gérard SANTOSUOSSO, maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A TROUY, le 04/04/2017

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BELLENGER Marc	
BERNIOT Nathalie	
BOURDU Bernard	
BRETEAU Franck	
DEDION Stéphanie	
DEROCHE Coralie	
FERREIRINHO Anne-Marie	
FLOUZAT Sandrine	
GALOPIN Olivier	
GEORGES Didier	
GOGUERY Roland	
GOSCINSKI Laurent	
GOUDY Pascal	
GUICHARD Didier	
JOUBAUD Frédéric	
LHOSTE Stéphanie	
MAUPETIT Olivier	
MICHALEUVIEZ Anne	
MOREAU Nadine	
NOYAT Eliane	
PREVOST Laëtitia	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

RATELET Béatrice	
SANTOSUOSSO Gérard	
SARIAN Sophie	
SOUDY Marc	
TANNEUR Rachel	
TISSIER Bertrand	

Certifié exécutoire par Gérard SANTOSUOSSO, maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/01/2017, et de la publication le 01/01/2017

A TROUY, le 04/04/2017

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B5

Chap / art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
36	Opération d'équipement n° 36 (5)	61 210,00	56 066,00	56 066,00
48	Opération d'équipement n° 48 (5)	576 390,21	106 659,00	106 659,00
56	Opération d'équipement n° 56 (5)	43 179,00	-9 426,00	-9 426,00
67	Opération d'équipement n° 67 (5)	44 746,00	264 933,00	264 933,00
74	Opération d'équipement n° 74 (5)	15 813,00	20 000,00	20 000,00
89	Opération d'équipement n° 89 (5)	47 825,00	90 001,00	90 001,00
91	Opération d'équipement n° 91 (5)	111 104,00	66 787,00	66 787,00
95	Opération d'équipement n° 95 (5)	15 765,00	1 480,00	1 480,00
Total des dépenses d'équipement		916 032,21	596 500,00	596 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	221 361,00	236 681,00	236 681,00
1641	Emprunts en euros	221 361,00	236 681,00	236 681,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	80 000,11	80 000,11
Total des dépenses financières		221 361,00	316 681,11	316 681,11
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 137 393,21	913 181,11	913 181,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections	23 807,00	23 807,00	23 807,00
	Reprises sur autofinancement antérieur			
13936	Sub. transf cpte résult. PVR	3 807,00	3 807,00	3 807,00
	Charges transférées (9)			
2318	Autres immo. corporelles en cours	20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		23 807,00	23 807,00	23 807,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 161 200,21	936 988,11	936 988,11

+

RESTES A REALISER N-1	247 270,00
------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	108 802,89
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 293 061,00
---	---------------------

POUR INFORMATION – TOTAL DES REPRISES (001 et restes à réaliser)	0,00
---	-------------